



EPTB AUDE
SMMAR
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-
N° 37/2025
Page 1/2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juin, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR EPTB Aude.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 18

Date de convocation du Comité : 28 mai 2025

Délégués titulaires présents :

Département de l'Aude : M. Daniel DEDIES ;

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Pierre BARDIES ; M. Jean Régis GUICHOU ; M. Christian ARAGOU

SIAH Fresquel : Mme Brigitte VIEU ; M. François DEMANGEOT ;

SM Aude Centre : M. Eric MÉNASSI ; M. Christian MAGRO

SB Orbieu Jourres : Mme Marilyse RIVIERE ; M. André HERNANDEZ

SM du Delta de l'Aude : M. Xavier BELART ;

SB de la Berre et du Rieu : M. Michel JAMMES

SIAH Corbières Maritimes : M. Jean Paul FAURAN

Délégués suppléants présents représentant un délégué titulaire :

Département de l'Aude : M. Alain GINIES représenté par Mme LARRUY Marie Ange

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Pierre DURAND représenté par M. David FERNANDEZ

SIAH Fresquel : M. Jean Luc VERGE représenté par M. Bernard LEGUEVAQUES

SM Aude Centre : M. Patrick RESPLANDY représenté par M. Aline VAUJANY

SM du Delta de l'Aude : M. Jean Louis RIO représenté par M. Gérard LACOMBE

M. Pierre BARDIES a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Convention portant sur la participation de SNCF-Réseaux aux études portées par le SMMAR relatives au projet PAPI3 pour la protection de Carcassonne La Prade

Monsieur le Président rappelle que l'opération labellisée à la FA7.02 du PAPI3, portée sous maîtrise d'ouvrage du SMMAR, vise à réaliser un système d'endiguement qui permettra de réduire le risque inondation pour les biens et les personnes du quartier La Prade de la commune de Carcassonne contre les crues de l'Aude.

Monsieur le Président indique que la proximité de la voie ferrée nécessite d'impliquer le gestionnaire SNCF Réseau dans les études techniques de conception et dans la définition des modalités de mise en œuvre des futurs travaux d'aménagements.

A cet effet, il est donc proposé une convention portant sur une participation de principe de SNCF Réseau aux études de la FA7.02 du PAPI3 portées par le SMMAR EPTB Aude. (cf convention en annexe)

Monsieur le Président précise que :

- cette convention ne préjuge pas de la validation des travaux par SNCF Réseau, ni de la mise à disposition ultérieure de l'ouvrage ferroviaire.
- Cette convention « de principe » n'engage pas financièrement les signataires ; aussi, des marchés pourront être contractualisés dans un second temps entre le SMMAR et SNCF Réseau conformément aux règles du code de la commande publique en vigueur, notamment pour des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage de conception et de sécurité ferroviaire que pourrait apporter SNCF Réseau.

Le Comité Syndical oui l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

VALIDE le projet de convention entre le SMMAR EPTB Aude et SNCF Réseau ;

AUTORISE le Président à signer la convention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr